/

***Site Internet : trieux.net***

**N° 454**



**JUILLET / AOÛT 2022**



LE MOT DU MAIRE

Cher-e-s citoyennes et citoyens,

La COVID s’est un peu éloignée et espérons qu’elle ne reviendra pas. Cependant je vous incite à conserver les gestes barrières et rester prudents face aux deux nouveaux variants qui viennent d’apparaître.

Un autre événement nous touche, c’est la guerre en Ukraine. Une situation inacceptable, comment aurions-nous pu imaginer revoir une guerre en Europe ? J’en appelle à votre bon sens et votre bon cœur pour continuer à soutenir par vos actions personnelles les réfugiés présents à nos portes. Ici en France, nous nous sentons en sécurité, mais n’oublions pas que cette situation est aberrante au 21ème siècle et que des gens meurent dans ces combats chaque jour.

A Trieux, après deux années de silence, les festivités de la Fête Nationale sont de retour ce samedi 9 juillet. Vous aurez droit à un magnifique feu d’artifice et l’animation sera exceptionnelle avec un défilé de Miss et la prestation de Candy Swing dès 20h. Ce groupe vous plongera dans les années 1920-1940 avec des tubes revisités au goût des années 20. La soirée se terminera par une animation DJ pour les plus jeunes après le feu d’artifice. Célébrons ensemble notre fête et notre pays.

Côté projets de la ville, certains tardent malgré notre volonté municipale mais ils seront accomplis : Au programme les inondations du lotissement A. Bémont restent une priorité, ainsi que l’accessibilité de l’école et de la mairie. Nous œuvrons aussi pour développer la sécurisation de la traversée de Trieux, ainsi que pour le projet médical et la démolition du bâtiment du carreau de la mine. Tout est en cours, nous comptons le temps passé dans les formalités et la recherche des entreprises.

Profitez du soleil de cet été et de vos vacances. Bon été à toutes et tous.

Le Maire,

J-C KOCIAK

TRIEUX PRATIQUE

**HORAIRES D’ÉTÉ DE LA MAIRIE**

**À PARTIR DU LUNDI 04/07 JUSQU’AU 26/08**

Lundi 8h-12h et 13h30-17h30

Mardi, Jeudi et Vendredi 8h-12h et 13h30-15h30

Mercredi 8h-12h

🕿 03 82 46 56 00 🖂 [accueil.trieux@orange.fr](mailto:accueil.trieux@orange.fr)

Site internet : trieux.net

En cas d’urgence hors horaires d’ouverture 07 57 00 15 10

**CITYALL** : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville.

HORAIRES D’OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30.

PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

- Régime général, le 2ème jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31

- Régime minier, Mme Amandine MARANGON tient une permanence les vendredis de 9h à 12h au centre FILIERIS de Tucquegnieux ou 03.74.85.57.00 de 8h15 à 9h15.

**CCAS :** Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie !

Le CCAS peut vous apporter de l’information, de l’aide et de l’orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

**RECENSEMENT MILITAIRE :** ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Juillet, Août et Septembre 2006** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16ème anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d’identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr/)

VACANCES SCOLAIRES : Du jeudi 7 juillet au mercredi 30 août.

**RENTRÉE 2022** : **Inscription à l'école JULES VALLÈS**

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfants (nés en 2019) à l'école de TRIEUX pour la prochaine rentrée de septembre 2022 peuvent se présenter en Mairie, munis du livret de famille, d’un justificatif de domicile et du carnet de santé. Ils obtiendront **un dossier d'inscription qui sera à déposer en Mairie.**

Par la suite, le directeur Arnaud BORDI contactera les familles pour finaliser l'inscription.

L’INTERCOMMUNALITÉ

**Site internet de la communauté de communes** [**www.coeurdupayshaut.fr**](http://www.coeurdupayshaut.fr/)

**SIRTOM**

03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr) 🖂communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. **En revanche, les particuliers camionnette ou remorque avec carte grise (+ de 500 kg de charge) RDV au siège du SIRTOM à Jarny pour faire établir une nouvelle carte d'accès sur présentation d'une carte grise à votre nom et d'une pièce d'identité : limité à 12 passages/an. Particuliers camionnette en location appelez le SIRTOM 48h avant le passage en déchèterie. Présenter le contrat de location au gardien et une pièce d'identité. Entreprise : l'accès à la déchèterie pour les entreprises est toujours interdit. Cependant, celles qui souhaitent évacuer leurs déchets végétaux et/ou de tout venant, pourront se rendre directement au quai de transfert situé rue Gustave EIFFEL à Jarny. La facturation sera établie en fonction du poids et du type de déchets apportés. Les utilisateurs ne respectant pas ses nouvelles conditions d'accès se verront systématiquement refusés l'entrée sur le site. Pour plus d'informations, contactez le SIRTOM.**

Notre déchèterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**.  La déchèterie est en mesure de reprendre l’huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l’entrée).

**TRI SÉLECTIF** : Les mardis **12** et **26 juillet** ainsi queles mardis **9** et **23 août.**

**Rappel** : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L’ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et les conteneurs poubelles rentrés dès que possible

**Tri du plastique - Le bon geste**

Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres (exemple: mettre une bouteille d'eau dans un carton). Sur la chaîne de tri, les deux emballages partent en refus au lieu d'être recyclés. Les matériaux ne sont pas identifiables par les équipements en place. Les refus de tri sont ensuite envoyés en décharge sans possibilité de valoriser les emballages.

COLLECTE DES VÉGÉTAUX : Les vendredis **8** et **22 juillet** ainsi que les vendredis **5** et **19 août.**

Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

ÉCHOS DE LA CITÉ

ARRÊTÉS DU MAIRE

Dans le but de garantir la sécurité, la tranquillité et la salubrité, deux arrêtés ont été pris par le Maire :

- Toute personne promenant un animal devra être en possession d’un sac à crottes. Pour information des poubelles supplémentaires vont être installées.

- Il est interdit pour les mineurs de moins de 16 ans, sans l’accompagnement d’une personne détentrice de l’autorité parentale, d’aller et venir sur les voies communales situées Lotissement du Chevillon, Quartier de l’église, place de l’Abbé Grégoire, Centre Louise Michel, rue Emile Binda, rue Marc Raty, Avenue de la Libération ainsi que sur tous les espaces publics situés dans le périmètre de ces zones délimitées de 22h à 6h à partir du 10 juin 2022.

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois en vigueur. Les mineurs peuvent en outre faire l’objet d’une reconduite au domicile de l’autorité détentrice de l’autorité parentale ou de la personne chargée de leur responsabilité au moment où l’infraction a été commise.

**Commémoration de la Fête Nationale**

**JEUDI 14 JUILLET 2022**

Rassemblement au Monument aux Morts à **10H30**

Ouverture par l’Harmonie Municipale de Trieux

Pot de l’Amitié en Mairie

La population est vivement invitée

à participer à cette commémoration.

RÉSULTATS ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 1er TOUR

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 1er Bureau | 2ème Bureau | TOTAL |
| Inscrits | 1055 | 802 | 1857 |
| Votants | 348 | 263 | 611 |
| Blancs | 10 | 1 | 11 |
| Nuls | 3 | 2 | 5 |
| Exprimés | 335 | 260 | 595 |
| BEAUDOIN.X  RODRIGUES. F | 0 | 0 | 0 |
| BOURY.X  HEILLIETTE.Y | 3 | 3 | 6 |
| ROSSKOPF.N  CHAPELAIN.M | 14 | 10 | 24 |
| SERVAGI.M  THISSE. J | 20 | 8 | 28 |
| HERBAYS. F  PIERRAT. C | 28 | 26 | 54 |
| ETIENNE. M  ZOLFO.P | 59 | 69 | 158 |
| KRAL.F  CICOLARI.L | 3 | 5 | 8 |
| REINERT. E  FENNICHE.H | 7 | 1 | 8 |
| DI REZZE. M  HALFTERMEYER. R | 97 | 76 | 173 |
| FOLTZ. V  COLOMBO. M | 11 | 9 | 20 |
| GERMINI. M  BRUSCO. M | 9 | 0 | 9 |
| PALUSZKIEWICZ. X  DE MICHELI. S | 54 | 53 | 107 |
| GRASSE. F  JACQUOT. A-M | 0 | 0 | 0 |

2ème TOUR

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 1er Bureau | 2ème Bureau | TOTAL |
| Inscrits | 1055 | 802 | 1857 |
| Votants | 329 | 242 | 571 |
| Blancs | 28 | 13 | 41 |
| Nuls | 8 | 4 | 12 |
| Exprimés | 293 | 225 | 518 |
| ETIENNE. M  ZOLFO.P | 167 | 139 | 306 |
| PALUSZKIEWICZ. X  DE MICHELI. S | 126 | 86 | 212 |

**OUVERTURE DE LA CHASSE**

**AU SANGLIER, RENARD ET TIR D’ÉTÉ DU CHEVREUIL**

La chasse du sanglier, du chevreuil d’été (uniquement le brocard) et du renard a débuté le mercredi 1er juin 2022 uniquement à l’affût et à l’approche dans la forêt communale et sur l’ensemble de la plaine de Trieux.

Ouverture tous les jours. L’affût et l’approche se pratiquent tôt le matin (1h avant lever du jour) et tard le soir (1h après le coucher du soleil). Attention la chasse à l’affût et à l’approche a lieu également dans les bois et plaines des communes environnantes mais pas forcément dans les mêmes conditions.

Pour plus de renseignements : www.fdc54.com.

URBANISME

**Vos demandes de travaux et de permis de construire sur Trieux peuvent désormais être déposées par voie électronique sur l'adresse mail dédiée :** [**urbanisme.trieux@orange.fr**](mailto:urbanisme.trieux@orange.fr)

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à [urbanisme@coeurdupayshaut.fr](mailto:urbanisme@coeurdupayshaut.fr) ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité coeurdupayshaut.fr. Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu’à 20m², il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m² vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l’urbanisme).

**À savoir** : Dans le cas de travaux de remplacement à l'IDENTIQUE, notamment des portes, des fenêtres ou encore des toitures (mêmes dimensions, mêmes couleurs et matériaux), et que ces travaux respectent le règlement du PLU, le code de l'urbanisme permet de ne pas déposer de demande de travaux. En cas d'incertitude, contacter les services d'urbanisme de la Mairie ou de la Communauté de Communes.

MISE À JOUR DU PLAN CADASTRAL DE TRIEUX

Le service du cadastre va entreprendre la mise à jour des plans cadastraux de votre commune. Ces travaux se dérouleront entre **le 4 juillet et le 30 septembre 2022**. Accompagnée d’un aide, une intervenante géomètre professionnelle, habilitée par carte professionnelle passera dans la commune durant cette période afin de mesurer les constructions et les additions de constructions ne figurant pas sur le plan cadastral.

Un arrêté préfectoral sera affiché au moins 10 jours avant le début de l'opération. Prière de contacter la Mairie si vous souhaitez plus de renseignements.

**SOLIDARIBUS le 19 juillet à Trieux**

**La solidarité numérique !**

Le Secours Populaire sera présent avec son Solidaribus le 19 juillet de 13h30 à 16h30, Place Louise Michel. Venez nombreux les soutenir !

LOGEMENTS SOCIAUX

Le bailleur social Vivest propose des logements sociaux au sein de Trieux. Vous trouverez toutes les informations relatives (adresse et horaires) à Délégation Territoriale à laquelle est rattachée notre commune est rattachée sur le site web de Vivest, dans la rubrique Contact : <https://vivest.fr/contact/> Voici également le lien menant au site du siège social : <https://vivest.fr/>

INSCRIPTIONS BOIS DE CHAUFFAGE 2022

L’inscription des affouagistes se fait en mairie.x

Uniquement des affouagistes de la commune.

Les affouagistes devront remplir personnellement une déclaration sur l’honneur attestant qu’ils font du bois pour leurs besoins personnels.

Les nouveaux affouagistes devront fournir un justificatif comme quoi ils utilisent le bois comme moyen de chauffage. (Facture poêle à bois, incère de cheminée) Les affouagistes qui ont déjà fourni ce justificatif n’ont plus à le fournir.

**(Pour les nouveaux affouagistes, pas de justificatif, pas d’inscription)**

Chaque affouagiste devra fournir lors de l’inscription une attestation de responsabilité civile qui le couvre pour une activité bois pour 2022/2023.

**(Pas d’attestation de RC, pas** **d’inscription)**

Les affouagistes doivent faire eux-mêmes l’abattage, le façonnage et le stérage des bois qui constituent leur lot.

Les affouagistes qui font débarder leur lot par une tierce personne devront remplir la partie débardage sur la feuille de déclaration sur l’honneur.

Les personnes qui se chauffent au bois et qui sont dans l’impossibilité de faire du bois par eux-mêmes pourront le faire réaliser par des affouagistes de la commune, ils rempliront alors la partie prévue à cet effet sur la feuille de déclaration sur l’honneur.

Les affouagistes qui n’ont pas respecté le règlement d’exploitation des affouages en forêt communale ne seront pas inscrits.

Les affouagistes inscrits qui n’auront pas réglé leur facture de bois des années précédentes pour le **15/10/2022** ne seront pas convoqués pour le tirage au sort des lots.

ACTUALITÉS SANITAIRES

PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l’aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu’à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

VEILLONS SUR NOS SÉNIORS

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d’un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s’agit d’un service d’écoute et de livraison solidaire où il suffit d’appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le sénior isolé peut se faire connaître et demander de l’aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

LE SAVIEZ-VOUS !

LIRE ET FAIRE LIRE

L'école Jules Vallès et la municipalité de Trieux souhaitent remercier et souhaiter de bonnes vacances bien méritées à l’ensemble des bénévoles qui ont contribué, chaque jour au bon déroulement du programme sur notre commune.

Afin d’étoffer l’équipe de bénévole, l’équipe municipale lance un appel à toutes personnes de plus de 50 ans souhaitant s'investir dans l’opération.

Pour rappel : Trieux est Labélisé depuis 2019, Lire et Faire Lire est une association nationale réunissant des lecteurs bénévoles qui souhaitent offrir une partie de leur temps libre aux enfants (1h à 2h par semaine en période scolaire), pour leur transmettre le goût de la lecture, dans une démarche axée sur le plaisir et l’échange entre générations.

Si vous avez du temps et l’envie d’échanger votre goût de lire avec les petits Triotins, faites-vous connaitre en mairie.

BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l’aide d’outils ou d’appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

APICULTURE

Votre apiculteur de Trieux récupère les essaims d’abeilles et détruit les nids de guêpes. Renseignements au 06 24 78 41 88.

**CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE 2022-2023**

Les inscriptions seront ouvertes en ligne **du mercredi 01 juin au vendredi 8 juillet 2022.** Passée cette date, toute inscription devra être faite à la Boutique le fil, et ne sera pas prioritaire.

Cette démarche est **obligatoire pour tous les élèves***(y compris pour les élèves déjà inscrits les années précédentes).* Il n’y a pas de renouvellement automatique, sans cette inscription, l’élève ne pourra pas bénéficier du transport scolaire.

de la campagne d'inscription.

Boutique le fil – Place Raymond Poincaré, Briey – 54150 VAL DE BRIEY - Horaires d’ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Du 04 JUILLET AU 2 SEPTEMBRE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00 à 12h00   
Mercredi et Samedi : Fermé

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

ÉTAT CIVIL

**Naissance :**

- Maylonn Ayden Roméo PAYEN né le 24/05/2022 à BRIEY.

- Tommy Daniel Méty GUILLEMIN né le 10/06/2022 à BRIEY.

La Commission de l’Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations

aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né

**Mariage :**

- François DROGO et Sonia SUMIATI le 08/06/2022.

La Commission de l’Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.

**Décès dans la commune :**

- Pierre, Paul, Victor DELALLE né le 21/08/1939 à THIONVILLE décédé le 06/06/2022 à ARS-LAQUENEXY.

**Décès hors commune :**

- Paul Hervé LARICI né le 25/11/1972 à BRIEY décédé le 31/05/2022 à NANCY.

- Gilbert CUBERTAFOND né le 06/09/1947 à PARIS 12ème décédé le 12/06/2022 à DAMMARIE-LES-LYS (Seine-et-Marne).

La commission de l’Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

**Une petite précision** : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n’inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

LA VIE ASSOCIATIVE

LA PAROISSE ST JEAN L’ÉVANGÉLISTE

**Maison paroissiale** : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h. Merci de contacter le 03.82.21.29.16 ou d'écrire un courriel à paroisse.sje@orange.fr pour tous renseignements.

Les messes des dimanches seront célébrées les 3, 10, 17, 24 et 31 juillet à 9h30 et les dimanches 7, 14, 21, et 28 août à 11h en l'église Saint Donat d'Audun-le-Roman.

**SCRABBLE**

L’activité SCRABBLE du Comité des Fêtes prend ses quartiers d’été. Elle reprendra le mardi 6 Septembre à 20h ainsi que le vendredi à 17h15 à la salle BONINSEGNA du centre Louise MICHEL. En attendant, bonnes vacances à toutes et à tous. Profitez-en pour enregistrer de nouveaux mots à utiliser dès la rentrée.

**CS MUAY-THAI**

Le CS Muay-Thai propose une sortie Walygator le 14 juillet et une sortie Sainte Croix le 15 aout au tarif groupe.

Ouvert à tous il faut réserver (avec un chèque du montant qui sera encaissé 2/3 jours avant le 14 juillet). Date limite le 25 juin pour Walygator et le 20 juillet pour Sainte Croix.  
Renseignements : Sandra 07 86 91 12 06

Les cours continuent en juillet en extérieur.

LA TRIOTHÈQUE

**FERMETURE ESTIVALE DE LA TRIOTHÈQUE :**

Nous tenons à vous informer que l’équipe de bénévoles de la Triothèque prendra un repos amplement mérité au mois de juillet. La bibliothèque sera donc fermée du **samedi 16 juillet** jusqu’au **mardi 16 août**. N’hésitez pas à venir choisir les compagnons qui accompagneront vos excursions estivales !

Pour celles et ceux qui ne partiraient pas en juillet, n’oubliez pas que, même si la Triothèque est fermée, vous pouvez vous procurer des livres par le biais de la boîte à livres située place Beltrame, près de la gendarmerie.

**NOCTURNES :**

En raison de la fermeture estivale de la bibliothèque, nous ne vous proposerons que **deux** nocturnes cet été : notez soigneusement ces dates !

En juillet : le **lundi 11 juillet** de **20h à 21h30**

En août : le **jeudi 25 août** de **20h à 21h30**

**POUR LA RENTRÉE :**

Pour la rentrée, nous vous préparons une Bourse aux livres. Elle se tiendra à la **Maison Pour Tous** le **dimanche 18 septembre 2022** de **9h à 17h**. Vous pourrez vous inscrire en téléphonant au **07 89 95 20 20,** uniquement **à partir** **du 16 août.**

(3 € la table + chèque de caution de 10 € rendu en fin de journée si présence effective jusqu’à la fermeture).

ASSOCIATION « LES PETITES MAINS »

L’association Les Petites Mains remercie l’ensemble des bénévoles, des parents et des enfants pour leur participation à la Fête des Écoles. Nous souhaitons de bonnes vacances à tous les élèves et à l’équipe enseignante. Les Parents du CM2 vont nous quitter, nous les remercions pour leur implication durant toutes ces années. Nous avons toujours besoin de bénévoles pour les années à venir. Toutes nouvelles mains sont les bienvenues.

🖂 lespetitesmains.asso@hotmail.fr



** FOIRE A TOUT **

**DIMANCHE 21 AOUT**

**de 8H à 17H**

**Le grand Marché de l'été**

**Artisanat, Brocante, Vide greniers,**

**Commerces, Produits régionaux**

Château gonflable pour les enfants

Pêche aux canards

STADE MUNICIPAL

COURS D'ECOLE – PREAU

***Entrée Gratuite***

**Buvette et restauration sous chapiteau**

**Porchetta, Pâtés lorrains maison,**

**saucisses, hamburgers, frites**

**Renseignements au 06.76.11.36.50 – 07.89.89.84.91**

**Art et Culture et Trieux63**

[](https://www.google.fr/url?sa=i&rct=j&q=&esrc=s&source=images&cd=&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwj2hNqG_dHUAhWKuhoKHV3JCJcQjRwIBw&url=https%3A%2F%2Fwww.arras.fr%2Ffr%2Factualites%2Fcalendrier-des-brocantes-2017&psig=AFQjCNGiT6Obg3FAjml68RwGeMbZFw66mw&ust=1498238910203095)